

DÉFAILLANCES DU MARCHÉ

Définition

Les *défaillances du marché* sont des situations dans lesquelles le marché concurrentiel, au sens des économistes néoclassiques, ne peut réguler efficacement les activités économiques.

Remarque : Dans ces situations, la recherche de l'intérêt personnel sur le marché est inefficace.

Explication

Trois types de défaillance peuvent être mises en évidence :

1. La **situation de MONOPOLE** : elle peut aboutir à des prix élevés par rapport au prix d'équilibre concurrentiel et donc à des échanges réduits. Les consommateurs achètent moins et à des prix plus élevés.
2. L'**existence d'EXTERNALITES** : l'agent économique à l'origine des externalités n'est pas incité par le marché à réduire son activité (en cas d'**externalités négatives**) ou à la développer (en cas d'**externalités positives**).
3. L'**existence de BIENS dont les caractéristiques empêchent le bon fonctionnement du marché soit parce que l'INFORMATION sur ces biens est IMPARFAITE** (les acheteurs ne savent pas si le bien acheté sera de bonne qualité : ils vont donc demander des prix faibles qui détournent les offreurs de produits de qualité du marché d'où une mauvaise allocation des ressources, le marché étant celui de produits de mauvaise qualité) **soit parce qu'il s'agit d'un BIEN COLLECTIF** (la consommation ne peut pas être individualisée ni donc le paiement : ne pouvant vendre ce produit, les offreurs potentiels ne produiront pas).

Indicateurs

Il n'existe pas d'indicateur pour cette notion.

Tendances

- Traditionnellement, la volonté de **contrôler les monopoles privés** passait par une intervention publique : soit en les interdisant **pour maintenir une situation concurrentielle** ; soit, dans une situation de **monopole naturel**, en nationalisant l'entreprise. Dans ce dernier cas, l'Etat était censé obliger l'entreprise à pratiquer des prix plus faibles que si le monopole avait été celui d'une entreprise privée. Aujourd'hui, le progrès technologique permet parfois de séparer dans l'activité du monopole ce qui est de l'ordre du **monopole naturel** (la gestion des infrastructures ferroviaires, gazières par exemple) de ce qui peut être soumis à la concurrence (le transport lui-même). Ainsi, sur les **voies de chemin de fer (monopole naturel)** peuvent transiter des trains de plusieurs entreprises en concurrence (SNCF, etc.).
- Du côté des **externalités**, c'est surtout dans le **domaine environnemental** que l'Etat agit de plus en plus. Au fur et à mesure du progrès des analyses scientifiques, l'Etat a pu interdire l'utilisation de certains procédés dangereux pour la santé, polluants, etc. Lorsque les externalités n'ont pas d'effets aussi graves, il peut taxer les émissions de polluants pour que les calculs des agents économiques internalisent ces externalités dans leurs calculs de coût.
- Concernant la **qualité des biens et services vendus**, l'Etat a dû renforcer sa législation. Les entreprises sont soumises à des **nombreuses normes techniques et sanitaires**, sont **contrôlés par des services spécialisés** et doivent être indiquées, par exemple sur les étiquettes, la nature du produit, sa composition etc.

Enjeux

- Face aux **défaillances du marché**, se pose la **question de l'action de l'Etat**.

Dans le cas de situation de monopoles, la nationalisation est-elle la meilleure solution ?

Les entreprises publiques en situation de monopoles sont-elles exemptes de défaillance ?

Sinon, comment maintenir la situation de concurrence ? Est-ce toujours possible ?

- **L'existence d'externalités** pose la question de leur prise en compte dans les comportements des agents économiques. Là encore, le rôle de l'Etat peut être important. Les enjeux portent donc sur les formes d'intervention.

En cas d'**externalités positives**, faut-il une **réglementation** ou des aides monétaires (brevets d'inventions par exemple ou subvention à la *R&D*) ?

Les **externalités négatives** nécessitent-elles là aussi une réglementation ou une **taxation** ?

Dans le domaine de l'environnement, on peut ajouter une autre solution : la création de nouveaux marchés par les **pouvoirs publics** comme les marchés de quotas d'émission de CO₂.

- Enfin concernant les **biens collectifs**, il s'agit de savoir qui doit les produire.

Est-ce forcément à l'Etat de les produire ?

Ne peut-on penser que les agents économiques puissent dépasser leurs intérêts à court terme et s'associer dans leur production ?

Erreurs Fréquentes

- **Croire que les défaillances du marché disqualifient le marché lui-même comme institution de régulation des activités économiques** : c'est le cas mais uniquement dans certaines situations vues dans la définition ... en tout cas pour les économistes néoclassiques.

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ mise à jour et modifications)